



LES ÉCHOS FINOIS

N° 6



« L'automne est un 2^{ème} ressort où chaque feuille est une fleur »

Albert Camus

SOMMAIRE

- *Compte-rendu de la séance du 27 avril 2022*
- *Compte-rendu de la séance du 20 juin 2022*
- *Compte-rendu de la séance du 30 août 2022*

COMPTE RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2022

Etaient présents : David CHRISTIN, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Laurent FAIVRE, Christophe JACOULOT, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU.

Absent excusé : Monsieur Jérôme LAFFLY

Absent : Madame Édith VIEILLE

Procurations : Mesdames Françoise BOULARD, Camille FAIVRE, Christine FEUVRIER et Monsieur Hervé REMONNAY qui donne procuration respectivement à Yves OBERTINO, David CHRISTIN, Anita DORNIER et Brigitte PIQUEREZ

Secrétaire de séance : Monsieur David CHRISTIN

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2022 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

Installation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de Madame Isabelle DEBROSSE reçue le 04 avril 2022, Madame le Maire informe l'assemblée de l'installation d'un nouveau conseiller. Monsieur Christophe DALLOZ, colistier suivant de la liste « Les Fins Autrement » a accepté d'entrer au Conseil municipal. Elle lui souhaite la bienvenue dans l'équipe municipale.

A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégations du Conseil municipal à Madame le Maire – 20/04/2022

Annule et remplace délibération n°2020-A-8 du 2 juin 2020

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les nouvelles délégations attribuées au Maire.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée **ADOpte** à l'unanimité l'ensemble de ces délégations d'attributions au Maire.

F FINANCES

Vente d'un bien immobilier communal sis 9 impasse des bouleaux – 21/04/2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancienne maison forestière situé 9 impasse des bouleaux implanté sur le terrain cadastré AE 178 d'une superficie de 8a 68 appartient au domaine privé communal, et qu'il est indispensable pour remettre cet immeuble en conformité de prévoir des dépenses importantes.

Une estimation a été établi par le service des Domaines et par un agent immobilier.

Le conseil municipal est appelé à prendre la décision :

- Soit de prévoir les travaux de mise en conformité dans le but de poursuivre la location de cet immeuble ;
- Soit d'opter pour la cession de cet immeuble et d'en définir les conditions

Après avoir entendu l'exposé du Maire, par vote à main levée, le Conseil Municipal **DECIDE** l'aliénation de cet immeuble par 18 votes pour, 2 contre et 1 abstention.

Questions diverses

Projet groupe scolaire

Suite à la réunion avec les co-financeurs pour le projet du groupe scolaire il apparait que les aides financières relatives à ce projet sont bien en dessous du montant escompté. La commune ne pouvant supporter un tel investissement sans soutien financier, Madame le Maire présente la nouvelle réflexion pour la réhabilitation des bâtiments existants.

Financement salle polyvalente

Madame Brigitte Piquerez présente les propositions de prêt pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente (changement des menuiseries extérieures et chaufferie). Le montant du prêt : 180 000 euros.

Forêt

Monsieur James MICHEL informe le Conseil municipal de la vente de bois du 18 mai 2022 concernant la parcelle 39 – Le bois du Geay – pour un volume de 463 m3.

Terrain de foot synthétique

Monsieur Frédéric POURCHET interroge Madame le Maire sur le projet du terrain de foot synthétique, celle-ci précise que la Trésorière a sensibilisé les élus sur la capacité d'auto-financement et d'emprunt de la commune, le projet n'est pas abandonné, mais repoussé. En effet, le projet « Ecole » doit être finalisé et financé en premier lieu.

COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUN 2022

Etaient présents : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yves OBERTINO, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU.

Absent excusé : Monsieur Jérôme LAFFLY

Procurations : Mesdames Prisca MAIRE, Séverine PIERRE et Edith VIEILLE et Messieurs Yannick MYOTTE-DUQUET et Hervé SIMONIN qui donnent procuration respectivement à Frédéric POURCHET, Christophe DALLOZ, Elisabeth REDOUTEY, David CHRISTIN et Laurent FAIVRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DALLOZ

Le compte rendu de la séance du 27 avril 2022 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

Madame Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire présente les décisions prises par délégation depuis la session précédente :

07 : Signature prêt salle polyvalente

08 : Travaux de peinture routière + fournitures

09 : Achat de coussins berlinois

10 : Signature crédit-bail pour une tondeuse-microtracteur + une débrousaieuse

11 : Notification marché public : remplacement de certaines menuiseries extérieures – Salle polyvalente

12 : Achat de matériel nouvelle classe de maternelle

A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dispositif mutualisé de vidéoprotection – délibération 22/06/2022

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Val de Morteau, la CCVM et ses communes membres souhaitent développer un système mutualisé de vidéoprotection, afin de compléter le maillage des différents axes entrants du territoire, en complément des systèmes déjà existants en particulier sur Morteau et Villers-le-Lac.

Notre commune serait ainsi équipée de 3 systèmes de vidéoprotection :

- Les Fins : giratoire de la ZA Bas de la Chaux – 4 caméras
- Les Fins : patte d'ours (RD 46 / RD 437) – 2 caméras
- Les Fins : carrefour des Suchaux – 2 caméras

L'investissement, pour un total de 73 100 € HT, serait porté par la CCVM, les communes concernées prenant en charge l'abonnement mensuel et la maintenance annuelle. A ce jour, ces dispositifs ne sont pas subventionnés par l'Etat.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée décide, par 19 voix pour, 3 contre et 0 abstentions, de valider l'intégration de la commune de LES FINS dans ce dispositif de vidéoprotection mutualisé dont la coordination est assurée par la CCVM.

Désignation d'un nouvel élu dans les commissions thématiques – délibération 23/06/2022

Madame le Maire informe que, suite à l'arrivée d'un nouvel élu, il est de l'intérêt de compléter les commissions.

Monsieur Christophe DALLOZ, à sa demande, intègre les commissions : Finances / Personnel / Bâtiment-Patrimoine / Urbanisme / Economie- Commerce – Artisanat

L'exposé du Maire entendu, l'Assemblée décide à l'unanimité des membres présents de valider la nouvelle composition des commissions.

F FINANCES

Admission de créance en non – valeur - **délibération 24/06/2022**

Madame le Maire informe que pour donner suite à la proposition de Monsieur le trésorier de Morteau, il y a lieu de passer en non-valeur la somme de 300.00€ pour le budget principal et 0.10€ pour le budget bois concernant des créances irrécouvrables.

L'exposé du Maire entendu, l'Assemblée décide par 20 voix pour et 2 abstentions de valider l'admission en non-valeur de la somme de 300.10€.

S SCOLAIRE

Approbation du PEDT : Projet Educatif Territorial – **délibération 25/06/2022**

Madame Le Maire donne lecture du PEDT 2022-2026, validé par la commission Education en date du 09 juin 2022. Le PEDT arrive à échéance le 30 juin 2022. Le document doit être mise à jour pour la période 2022-2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider le PEDT pour la période 2022-2026.

Ouverture d'une 5ème classe en maternelle

Madame le Maire expose qu'une 5^{ème} classe sera ouverte en maternelle à la rentrée 2022/2023. Cette ouverture étant confirmée par l'inspectrice académique, les locaux seront aménagés durant les vacances d'été, le matériel nécessaire à cette ouverture est commandé.

Projet Pôle Educatif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancé de ce dossier. Le bureau d'étude travaille dorénavant sur un nouveau projet de réhabilitation de l'école.

Madame le Maire communiquera à la population à l'automne sur ce projet.

U URBANISME

Détermination du prix du terrain d'aisance

Suite à une demande d'acquisition de terrain d'aisance, Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer sur un prix de vente de terrain d'aisance.

Après débat, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération quand le PV de mesurage sera établi par Madame BETTINELLI, Géomètre à Morteau.

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022 – **délibération 26/06/2022**

L'assemblée est informée que suite à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1211 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, des changements sont prévus dans l'information au public.

Les comptes-rendus sont supprimés : seuls les procès-verbaux resteront dans une forme simplifiée.

Par défaut, les délibérations ne seront plus affichées en Mairie, mais une liste des délibérations prises devra être affichée. Elles seront consultables au secrétariat de Mairie aux horaires d'ouverture.

Ces changements interviendront à compter du 01 juillet 2022.

Informations diverses

Comptes-rendus des commissions :

- Marché de voirie
- Mise en concurrence Travaux d'exploitation forestière – Parcelle 39 –
- Marché menuiseries extérieures – salle polyvalente
- Lotissement communal « Les Genêts » (continuité des Floralies / Meix Brenet)

Questions diverses

Lotissement « Les Genêts »

Madame le Maire présente le projet de découpage des 5 parcelles qui seront commercialisées prochainement en continuité du lotissement « des Florales ».

Maison forestière

Des visites sont en cours avec l'agence immobilière SAFTI. Le prix de vente est fixé à 337 000€.

Bois

Monsieur James MICHEL, adjoint en charge des affaires forestières informe le Conseil Municipal que le lot présenté à la vente de bois du 18 mai a été attribué (352 m³ à 100.88€/m³) à la scierie BROSSARD D'INDEVILLERS.

L'exploitation de la coupe de la parcelle 39 a fait l'objet d'une mise en concurrence. Quatre exploitants forestiers ont été sollicités pour la remise d'une offre. Deux réponses sont parvenues en mairie. L'offre de Daniel BILLOD-LAILLET a été retenue pour un prix unitaire HT de 25€/m³. L'exploitation devra être finalisée pour le 15 octobre 2022.

Réunion de conseil

Monsieur DALLOZ Christophe souhaite que les dates des réunions du Conseil soient planifiées. Madame le Maire prend note et informera le Conseil Municipal de la prochaine réunion de Conseil plus tôt que les 3 jours francs légaux quand cela sera possible.

COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2022

Étaient présents : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christophe JACOULOT, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU.

Absent excusé : Monsieur Yannick MYOTTE-DUQUET

Procurations : Mesdames Edith VIEILLE, Christine FEUVRIER, Brigitte PIQUEREZ et Messieurs Jérôme LAFFLY et Hervé SIMONIN qui donne procuration respectivement Elisabeth REDOUTEY, Anita DORNIER, Yves OBERTINO, Prisca MAIRE et Laurent FAIVRE

Secrétaire de séance : Anita DORNIER

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2022 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire présente les décisions prises par délégation depuis la session précédente :

13 : Location du logement situé dans le bâtiment « Ecole du bas », Place du 8 Mai

14 : Notification marché public : Remplacement des chaudières à gaz – Salle polyvalente

A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie – Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif – délibération 27/08/2022

Sachant qu'il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau local et national. Le dispositif de qualification mis en place sur ces fonctions à un réel intérêt à perdurer.

Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques, la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE n'ayant pas été favorable au soutien financier pour maintenir le dispositif de préparation au diplôme GSAM. Le Conseil Municipal affirme son soutien à la motion initié par le CDG 70 et soutenu par le CDG 25.

P PERSONNEL

Création d'un poste d'Adjoint technique 28/35^{ème} - Délibération 28/08/2022

Suite au remplacement d'un agent en arrêt maladie et au recrutement d'un agent en CDD, il s'avère nécessaire de pérenniser cet emploi.

Madame le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2022 et de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve cette création de poste.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs – délibération 29/08/2022

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel, elles doivent en effet supporter le paiement des prestations notamment en cas d'absence pour raison de santé et de décès.

A défaut d'assurance, les employeurs publics assument le coût et la gestion du remboursement de la rémunération et des frais médicaux des agents. Compte tenu des risques financiers très importants, la plupart des employeurs publics font le choix de s'assurer.

Les centres de gestion ont la possibilité de souscrire, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, des contrats d'assurance les garantissant contre ces risques.

Le marché d'assurance a été attribué à CNP et Sofaxis en date du 27 juin 2022 par le CDG 25.

Notre commune adhère à ce contrat qui prendra fin au 31 décembre 2022.

Madame le Maire propose de renouveler cette adhésion.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement d'adhésion.

U URBANISME

Vente de la maison forestière – délibération 30/08/2022

Un compromis de vente a été signé avec Madame MAURER pour un montant de 337 000€.

Le Conseil Municipal approuve cette vente et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente.

Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC – délibération 31/08/2022

L'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF) accompagne les projets des collectivités territoriales notamment en assurant une mission de portage foncier qui sera chargée de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens.

La commune a sollicité l'EPF pour l'acquisition de la propriété Dubourgeois, l'opération a été retenue.

Le Conseil Municipal décide de confier le portage de cet achat par l'EPF et autoriser Madame le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tous documents s'y rapportant.

Compte rendu commission bâtiment 8 juillet 2022

Monsieur Laurent FAIVRE donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la commission bâtiment concernant la visite des bâtiments des écoles pour prendre connaissance des locaux et orienter les débats sur les travaux nécessaires à la réhabilitation du groupe scolaire.

Organisation du Téléthon du 02 et 03 décembre 2022

Le Téléthon 2022 se déroulera à la salle polyvalente des Fins.

Organisation du 160^{ème} anniversaire du Comice du Val de Morteau – Précision sur les modalités envisagées

Le comité du comice du Val de Morteau envisage d'organiser le 160^{ème} anniversaire de celui-ci à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande sous certaines conditions concernant la protection du sol et des murs.

Demande de terrain communal pour création de jardins partagés – Réflexion sur un site à proposer

Une demande de particuliers souhaitant disposer d'un terrain proche d'un point d'eau pour implanter des jardins partagés. Les élus étudient la demande et cherchent un lieu approprié.

Bois

Monsieur James MICHEL, adjoint en charge des affaires forestières informe le Conseil Municipal qu'une vente de bois résineux sur pied en bloc aura lieu le 21 septembre 2022 à Levier. Elle concerne les parcelles 38 et 44 « Bois du Geay » pour 639 m³ – 13 « sous les sangles » pour 290 m³ et 7 « Le bois des Suchaux » pour 301 m³.

Le volume des chablis est établi à 250 m³.

PROJET « PÔLE ÉDUCATIF » **ÉCOLES, RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE**

La première étude, présentée par le Cabinet SAMOP, à la suite de l'analyse concertée des besoins en superficies, présentait des caractéristiques intéressantes et des intérêts manifestes.

Cette première étude nous a permis :

De prendre en compte :

- les atouts et avantages du site retenu ;
- les besoins actuels et futurs ;

D'évaluer :

- le coût des travaux à engager.

L'estimation financière du projet présenté s'est avérée très élevée et trop importante pour les finances communales. Un second élément entre en ligne de compte : les subventions dont le taux annoncé apparaît bien inférieur à ce qui pouvait être attendu.

Ces données ont contraint le COPIL (Comité de Pilotage) à revoir sa copie.

Le projet a donc été modifié et une nouvelle option a été retenue :

- réhabilitation, rénovation et rehaussement du bâtiment scolaire existant « Pierre Bichet » (haut) permettant de regrouper toutes les classes de primaire ;
- agrandissement du bâtiment de la restauration scolaire et du périscolaire.

En raison de l'évolution de la situation économique, de la hausse du coût des matériaux, la décision a été prise de scinder le projet en 2 programmes :

- dans un premier temps : les travaux porteront sur le bâtiment scolaire, qui apparaissent indispensables et prioritaires en raison des dépenses énergétiques observées ;
- dans un second temps : ceux qui concernent le bâtiment de la restauration scolaire et du périscolaire.

La maîtrise des coûts, bien que très délicate, reste la priorité des élus.

Le diagnostic structurel est engagé. Celui-ci permettra de confirmer que la structure actuelle du bâtiment scolaire permet de réaliser les travaux tels que prévus.

Le cahier des charges concernant la Maîtrise d'Oeuvre est en cours de rédaction. Le Maître d'Oeuvre sera retenu par le biais d'un appel d'offres.

MANIFESTATIONS

Octobre ROSE

Octobre Rose est le mois consacré à la lutte contre le cancer du sein.

La Municipalité s'associe à cette opération mondiale et décore la commune

Pendant un mois, la population est invitée à soutenir la recherche et à se faire dépister.

Grâce aux dons, l'opération permet de financer de nombreux projets médicaux au profit de la **recherche médicale et scientifique** et pour sensibiliser au dépistage précoce au cancer du sein.



15 octobre : Fondue Géante Chorale L'AURORE

22 octobre : Foire aux skis du Ski Club du Val de Morteau

4 novembre : Super LOTO de l'US LES FINS

2 et 3 décembre : TELETHON du Val de Morteau

10 et 11 décembre : NOEL du CELTIC

28 et 29 décembre : Tournoi de Foot de l'US LES FINS



INFORMATIONS

Les plantations

La distance de plantation à respecter par rapport à la limite séparative est de :

- 0.5 m en retrait de la limite pour les plantations de basse tige c'est-à-dire inférieur à 2 m de hauteur,
- 2 m en retrait de la limite pour les plantations de haute tige c'est-à-dire plus de 2 m de hauteur

Entretien et élagage

Branches : tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant de ses limites.

Taille : Tout propriétaire est tenu de tailler les haies qui bordent sa propriété de manière à les maintenir à la hauteur réglementaire et surtout de les conserver à la limite de leur propriété.

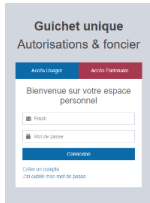
Les trottoirs sont destinés aux piétons. L'usage est parfois compliqué lorsque les haies débordent largement sur ceux-ci. *L'application et le respect de ce règlement permet de préserver des relations de bon voisinage et d'éviter des procédures.*



A l'approche de la saison hivernale, Chacun est tenu de conserver la neige de sa propriété **sur sa propriété**, en aucun cas celle-ci ne doit être rejetée sur la voie publique.

Nous demandons aux habitants de faire preuve de solidarité et de soutien envers les employés communaux et les entreprises privés qui déneigent notre commune, souvent dès 3 h du matin, parfois plusieurs jours d'affilée avec compétence et volonté de rendre service à chaque administré.

URBANISME



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Val de Morteau a mis en place un guichet unique pour déposer les dossiers d'urbanisme sous un format numérique : <https://valdemorteau.geosphere.fr/guichet-unique>

Ce guichet peut être utilisé par toute personne désirant déposer une demande pour réaliser des travaux de construction ou autre (ravalement de façade, pose de grillage...).

Il est toujours possible de déposer les dossiers sous format papier à la mairie.

Eclairage Public et Illuminations de Noël

5 BONNES RAISONS de pratiquer L'EXTINCTION NOCTURNE une partie de la nuit

Notre commune s'engage !

*La commune en partenariat avec le Parc du Doubs Horloger, souhaite favoriser un éclairage public plus sobre, plus économe et plus responsable. **Une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public sera initiée à partir du 14 octobre 2022.***



PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

La pollution lumineuse entraîne des conséquences gênantes sur la faune, la flore et les écosystèmes.



RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'extinction partielle de l'éclairage public permettra à notre collectivité de faire des économies substantielles.



PRÉSERVER LE CLIMAT

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques,

Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées.



PRÉSERVER NOTRE SANTÉ

L'éclairage artificiel perturbe les horloges biologiques, ce qui peut causer des dérèglements hormonaux et des troubles du sommeil.



PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

Le halo lumineux provoqué par l'éclairage public empêche l'observatoire du ciel étoilé classé en 1992 par l'UNESCO comme patrimoine mondial à préserver.



Pour les mêmes raisons, les illuminations de Noël ne seront pas posées et seront remplacées par des décorations réfléchissantes.